

IMPORTANT MESSAGE DE LA PART DU MÉDECIN HYGIÉNISTE LE 17 MARS 2020

Chers partenaires communautaires,

Aujourd'hui, le gouvernement de l'Ontario a déclaré une situation d'urgence provinciale en vertu de l'article 7.0.1 (1) de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, afin de limiter et ralentir la propagation du COVID-19 en Ontario.

En vertu de cette déclaration et des décrets qui y sont associés, les établissements suivants sont dès maintenant tenus par la loi de fermer immédiatement :

- Tous les établissements qui offrent des programmes récréatifs en salle
- Tous les gymnases
- Toutes les bibliothèques publiques
- Toutes les écoles privées
- Toutes les garderies agréées
- Tous les théâtres, y compris ceux qui proposent des spectacles de musique, de danse et d'autres formes artistiques, ainsi que les cinémas qui diffusent des films
- Toutes les salles de concert
- Tous les bars et boîtes de nuit
- Tous les restaurants avec service à la table. Les entreprises qui offrent des aliments à emporter et la possibilité de livraison sont encouragées à continuer de fournir leurs services au public, puisque ces options aident à limiter les interactions sociales parmi les gens.
- Il est aussi interdit d'organiser tout événement public de plus de cinquante personnes, y compris des défilés, des manifestations, et des services collectifs aux lieux de culte.
- **À noter** : Le décret ne s'applique pas au transport en commun, aux centres commerciaux, aux épiceries ni aux pharmacies pour l'instant.

De plus, j'ai émis les directives suivantes :

- Les Églises et les lieux de culte devraient fermer.
- Restez et travaillez à la maison autant que possible et évitez les sorties non essentielles.
- Les adultes âgés de plus de 70 ans ne devraient quitter leur foyer que si c'est absolument nécessaire.
- Évitez tous les voyages internationaux non essentiels. Les résidents qui ont voyagé à l'extérieur du Canada doivent aussi s'auto-isoler pendant 14 jours dès leur retour.

Ces décrets resteront en vigueur **jusqu'au 31 mars 2020**, date à laquelle ils seront réévalués et leur prolongation sera envisagée, à moins qu'il n'y ait été mis fin d'ici là. Veuillez noter qu'une expansion de ces directives peut être nécessaire selon les circonstances.

Les mesures ci-dessus aideront à protéger tous les résidents, incluant ceux qui sont les plus vulnérables. Elles aideront d'ailleurs à assurer que les professionnels de la santé puissent concentrer leurs efforts sur ceux et celles qui en ont le plus besoin.

1/2

CORNWALL • ALEXANDRIA • CASSELMAN • HAWKESBURY • ROCKLAND • WINCHESTER

www.EOHU.ca • 1 800 267-7120 • www.BSEO.ca

If you require this information in an alternate format, please call 1 800 267-7120 and press 0.

Si les renseignements sont requis dans un autre format, veuillez appeler au 1 800 267-7120 et faire le 0.

Le BSEO continue de collaborer avec ses partenaires des paliers régional, provincial et fédéral à la surveillance et à la prise en charge de cette situation en pleine évolution.


Nous continuerons de vous faire part des développements importants dans la région. De plus amples renseignements et mises à jour sont aussi disponibles sur les sites ci-dessous :

- www.BSEO.ca/coronavirus - Renseignements généraux et mises à jour locales
- www.Ontario.ca/coronavirus - Renseignements généraux et mises à jour du ministère de la Santé de l'Ontario. Les mises à jour sur l'état des cas en Ontario sont présentées chaque jour à 10h30 et à 17h30.
- www.Canada.ca/coronavirus - Renseignements généraux et mises à jour nationales
- Suivez le Bureau de santé de l'est de l'Ontario sur [Twitter](#) ou [Facebook](#) pour y lire les mises à jour locales.

Si vous avez des questions, veuillez appeler le BSEO au 613-933-1375 ou 1 800 267-7120.

Encore une fois, nous rappelons à tous et toutes de « rester en sécurité à la maison ».

Sincèrement,



Dr Paul Roumeliotis, MD, CM, MPH, FRCP(C), CCPE
Médecin hygiéniste
Bureau de santé de l'est de l'Ontario